

Département des Côtes d'Armor  
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 08 Juin 2026

Date de la convocation : 02 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.

**Présents** : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. POLLET Yann à Mme GUEGAN Elodie ; Mme CAMPOS-GULLOTTI Marion à M. ROUDAUT Jean-François.

**Absents excusés** : /

**Secrétaire de séance** : M. BRICAGE Henry.

Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor) ; Mme PERON Marie-Noëlle, stagiaire.

2026 / 038 – Services périscolaires : tarifs rentrée 2026 et tarification sociale.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,  
Considérant que par délibération en date du 26 juillet 2021, la commune de Plourivo a mis en place la tarification sociale au restaurant scolaire,  
Suivant l'avis de la commission finances,

– DECIDE

↳ de reconduire les tarifs en cours pour l'accueil périscolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h30 et Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h45.

- 1<sup>ère</sup> tranche : 0.75 € l'heure, goûter compris pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 512 €,
- 2<sup>ème</sup> tranche : 1.10 € l'heure et 0.50€ le goûter.

↳ De maintenir la tarification sociale des cantines et les tarifs en place :

| Quotient familial | 1 <sup>er</sup> enfant | 2 <sup>ème</sup> enfant | 3 <sup>ème</sup> enfant et + |
|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 0 - 599           | 0.90 €                 | 0.90 €                  | 0.90 €                       |
| 600 - 1000        | 1 €                    | 1 €                     | 1 €                          |
| A partir de 1001  | 2.95 €                 | 2.95 €                  | 1.10€                        |

Repas adulte : 5.50 €

Le Maire,  
Véronique CADUDAL



Visa du secrétaire de séance :